

AR Prefecture

006-210600110-20250428-DM2025_18-DE
Reçu le 28/04/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2025/ 18

DATE D'AFFICHAGE : 28 AVR. 2025

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION DE MAINTENANCE DE LA TRIEUSE DE
PIECES DE LA MARQUE JETSORT LX

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du service public, d'assurer la maintenance de la trieuse de pièces de marque JetSort LX installée au sein de la régie municipale des droits de voirie.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société LM Control sise 2, Bd Marcel Dassault à Jonage (69330), d'un contrat portant sur la maintenance de la trieuse de pièces de marque JetSort LX installée au sein de la régie municipale des droits de voirie.

Article 2 : Le coût forfaitaire annuel est 1 350 € H.T.

Article 3 : La durée du marché public est quatre ans.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 28 AVR. 2025

Le Maire,
Roger ROUX

